Déclaration liminaire des représentants CGT
à la formation spécialisée de Paris 6 novembre 2026

Monsieur le Directeur,

Hier, jeudi 5 novembre, la journée de mobilisation a été une réussite. Salariés du public et du privé, retraités, lycéens et étudiants ont fait entendre leur exigence commune : vivre dignement de leur travail, étudier dans de bonnes conditions et disposer de services publics répondant aux besoins de la population.

La CGT a recensé près de 1,6 million de manifestants dans toute la France, dont 350 000 à Paris. Le ministère de l'Intérieur a avancé un bilan provisoire de près de 600 000 manifestants. Les comptages diffèrent ; l'ampleur de la mobilisation, elle, est incontestable.

Et pourtant, après des semaines de colère sociale, le gouvernement n'a toujours pas apporté de réponses à la hauteur des revendications. Il vient d'annoncer une conférence sociale pour le 9 novembre. Mais une réunion annoncée n'est ni une augmentation de salaire, ni un poste créé, ni une mesure concrète pour les services publics. Écouter le peuple, ce n'est pas seulement le recevoir : c'est répondre à ce qu'il demande.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2027 entend une nouvelle fois faire payer les salariés, les retraités et les malades, plutôt que les plus fortunés.

Le contraste est saisissant. Une commission d'enquête du Sénat évaluait à 211 milliards d'euros, au sens large, les aides publiques aux entreprises en 2023. Au seul deuxième trimestre 2026, les entreprises françaises cotées distribuaient plus de 60 milliards d'euros de dividendes.

La France n'est pas un pays pauvre. Elle produit des richesses considérables. La question est de savoir qui les produit, qui en dispose et au bénéfice de qui s'exerce le pouvoir politique.

Depuis 2017, Emmanuel Macron promet de transformer le pays. Mais quel bilan social pouvons-nous tirer de ces années ?

Pour les fonctionnaires, le gel du point d'indice et la dégradation du pouvoir d'achat. Pour les services publics, des suppressions d'emplois, des restructurations incessantes et des conditions de travail qui se détériorent. Pour les salariés, une réforme des retraites imposée malgré des mobilisations considérables.

Pendant ce temps, les richesses continuent de se concentrer.

Voilà une contradiction que le pouvoir ne peut éternellement dissimuler : il demande toujours davantage d'efforts à ceux qui travaillent, mais peine à leur expliquer pourquoi les fruits de leur travail sont si inégalement répartis.

Et lorsque les salariés, les retraités ou la jeunesse contestent ces choix, quelle réponse leur apporte-t-on ? La répression.

C'est ici que la question sociale devient une question démocratique.

Emmanuel Macron avait promis de renouveler la vie politique. Son « nouveau monde » devait dépasser les vieux affrontements et réconcilier les Français avec leurs institutions.

Mais à force de vouloir gouverner sans les corps intermédiaires, de considérer les organisations syndicales comme des obstacles et de n'accepter la négociation que lorsque le rapport de force l'impose, le pouvoir finit par substituer l'autorité à la discussion.

Lorsque le gouvernement ne veut plus répondre à la question sociale, il finit par en faire une question de maintien de l'ordre.

Voilà ce que nous appelons le retour de l'État-gendarme.

Non pas que nous confondions les époques ou la violence des répressions. Mais nous retrouvons une vieille conception du pouvoir : celle qui voit dans la contestation moins une expression de la démocratie qu'un désordre à contenir.

Il suffit, pour mesurer cette évolution, de comparer deux préfets de police de Paris.

En Mai 68, Maurice Grimaud rappelait à ses hommes : « Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même. »

Cinquante ans plus tard, Emmanuel Macron écarte Michel Delpuech et nomme à Paris Didier Lallement, jusque-là préfet de Gironde, où le maintien de l'ordre avait déjà laissé des manifestants grièvement blessés, dont un jeune homme éborgné.

De Grimaud, qui rappelait les limites de la force, à Lallement, nommé pour incarner la la répression légitime : quel chemin parcouru !

On nous avait promis un « nouveau monde ». Nous retrouvons les vieux réflexes de l'État-gendarme.

Et ce constat, Monsieur le Directeur, ne vient plus seulement des organisations syndicales.

Dimanche 1er novembre, sur France 5, François Sureau dénonçait à son tour le traitement réservé aux mouvements sociaux.

François Sureau n'est pas un militant de la CGT. C'est un ancien haut fonctionnaire, passé par le Conseil d'État, avocat et académicien. C'est aussi un homme qui a longtemps entretenu une relation personnelle avec Emmanuel Macron, dont il a suivi de près les premiers pas politiques, jusqu'à assister à la naissance d'En marche.

Ce parcours mérite d'être rappelé. Car lorsqu'un homme qui connaît de l'intérieur l'appareil d'État, ses institutions, ses traditions et ses sommets, met lui-même en garde contre la manière dont le pouvoir traite la contestation, on ne peut écarter sa parole comme une simple outrance militante.

Que dit-il ?

Il décrit une succession de procédés : « Tout d'abord on les délégitimise, deuxièmement on les criminalise, troisièmement on les invisibilise », avant de dénoncer une répression exercée avec « une sévérité bien supérieure à celle qu'on devrait employer ».

Tout est dans cet enchaînement.

On commence par contester la légitimité des manifestants. On les présente ensuite comme des fauteurs de troubles. Leurs revendications disparaissent derrière le récit des incidents. Et la répression finit par apparaître comme la réponse naturelle à une question que le pouvoir ne veut plus traiter politiquement.

Cette analyse appelle une réflexion sérieuse sur l'évolution de notre démocratie, à un moment où l'extrême droite est aux portes du pouvoir.

Car c'est précisément ce que nous dénonçons aujourd'hui dans le traitement du mouvement lycéen.

Des jeunes réclament des professeurs, des moyens pour leurs établissements, le droit d'étudier dignement et de préparer leur avenir.

Or leurs revendications sont trop souvent effacées derrière les discours sécuritaires.

Entre le 28 septembre et le 8 octobre, selon les chiffres du ministère de la Justice, 6 877 personnes ont été placées en garde à vue dans le cadre de ce mouvement. Parmi elles, 86 % étaient mineures.

Près de sept mille gardes à vue. Une immense majorité de mineurs.

Ce chiffre devrait interroger tous les responsables publics.

Que révèle-t-il de notre démocratie lorsqu’une génération qui demande des moyens pour étudier rencontre une telle réponse policière ?

La jeunesse n'est pas un ennemi intérieur. Elle est une partie de notre peuple, et elle en est l'avenir.

Aucune exigence de sécurité ne saurait justifier que l'on confonde l'exercice d'un droit démocratique avec une menace contre l'État.

La force d'une République ne se mesure pas au nombre de manifestants qu'elle peut interpeller, mais à sa capacité d'entendre ceux qui la contestent.

Monsieur le Directeur,

Ce refus d'entendre les revendications ne concerne pas seulement le sommet de l'État.

À la DRFiP Paris, refuser l'expertise demandée après une tentative de suicide, puis laisser l'enquête en suspens pendant des mois, ne saurait tenir lieu de dialogue social.

La parole des agents et les alertes de leurs représentants doivent conduire à des décisions, des moyens et de véritables mesures de prévention.

Concernent les points à l'ordre du jour,

- le rapport annuel 2025 de l'Inspection Santé Sécurité au Travail est riche d'enseignement sur le travail accompli. Sur de nombreux points, les représentant·e·s CGT du personnel sont insatisfaits. Faute de moyens, les collègues subissent des conditions thermiques insatisfaisantes, l'hiver il fait souvent trop froid dans certains bureaux et trop chauds lors des épisodes caniculaires. La densification de l'espace de travail continuant rendent beaucoup plus difficile les installations de collègues dans de bonnes conditions. L'ISST a bien raison de citer comme référence la norme AFNOR 35-102 revisitée en février 2023 qui conserve un certain de recommandations qui permettraient de meilleures conditions de travail si elles étaient appliquées. A titre d'exemple, une température entre 21 et 26 degrés au bureau est recommandée, 140 centimètres de dégagement derrière un siège de bureau, etc.
- le bilan social à la DRFIP, le constat est alarmant : les demandes concernent de plus en plus les questions d'aides financières, de santé et de logement. C'est inadmissible que des agents et agentes de la DGFIP se retrouvent dans une telle situation de précarité, les salaires ne suffisant pas à les faire vivre dignement.
En 2025, 257 collègues de la DRFIP ont été pris en charge par l'assistance sociale, soit 6,7 % des agents de la DRFIP. Si les demandes d'aides financières augmentent, les aides financières attribuées , elles, ont diminué, passant de 122 en 2024 à 95, le service social ayant dû prioriser les aides ayant un caractère d'urgence du fait de réduction budgétaire.

Concernant la prévention contre les risques de conduites suicidaires, nous ne pouvons que constater l'absence de réactivité concernant les enquêtes sur les tentatives de suicide survenues à la DRFIP. Par exemple suite à l'information en mars de la tentative de suicide d'une agente, nous avions voté pour un cabinet d'expertise en juin ; vous l'avez refusé et vous deviez vous charger de nous communiquer celui que vous reteniez unilatéralement pour mener l'enquête... Déjà 9 mois de passés sur un sujet grave et prioritaire et aucune enquête n'a été commencée et aucune mesure de prévention particulière n'a été prise dans le service dans le service de l'agente ayant attenté à sa vie, aucun principe de précaution...

En cette fin d'année 2026, les réorganisations tous azimuts continuent, facteurs d'augmentations des risques pour la santé au travail...

Pour La CGT Finances publiques à la formation spécialisée du CSAL

Rhéda Makouf, Dominique Liminana, Fabrice Egalis,

Nadia Djiab, Christophe Michon, Junie Kouzaili